**Exercice Plan particulier de mise en sureté**

**« PPMS »"intrusion malveillante"**

Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, mouvement de terrain...), ou technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...). Ces accidents sont susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chaque établissement doit s'y préparer, et à l'obligation de réaliser un PPMS.

Le PPMS, ou « Plan Particulier de Mise en Sûreté » est un dispositif réglementaire dont l’objectif est de mettre en place une organisation interne à l’établissement afin d’assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l’établissement en cas d’accident majeur externe à l’établissement.

Ce plan définit notamment des **lieux de confinement et de rassemblement** répartis dans l'établissement, les procédures à mettre en place et les conseils de gestion de crise.

Dans l’académie de Besançon, il a été décidé que tous les établissements scolaires procéderont le même jour à une mise en œuvre du Plan particulier de mise en sureté « PPMS » sur la thématique "intrusion malveillante". **Un exercice se déroulera pendant le mois ……...**

L'objectif de l’exercice est de sensibiliser la communauté éducative et les élèves à ce nouveau type d'alerte afin de développer de bons réflexes.

**Exercice Plan particulier de mise en sureté**

**« PPMS »"intrusion malveillante"**

Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, mouvement de terrain...), ou technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...). Ces accidents sont susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chaque établissement doit s'y préparer, et à l'obligation de réaliser un PPMS.

Le PPMS, ou « Plan Particulier de Mise en Sûreté » est un dispositif réglementaire dont l’objectif est de mettre en place une organisation interne à l’établissement afin d’assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l’établissement en cas d’accident majeur externe à l’établissement.

Ce plan définit notamment des **lieux de confinement et de rassemblement** répartis dans l'établissement, les procédures à mettre en place et les conseils de gestion de crise.

Dans l’académie de Besançon, il a été décidé que tous les établissements scolaires procéderont le même jour à une mise en œuvre du Plan particulier de mise en sureté « PPMS » sur la thématique "intrusion malveillante". **Un exercice se déroulera pendant le mois de ……**

L'objectif de l’exercice est de sensibiliser la communauté éducative et les élèves à ce nouveau type d'alerte afin de développer de bons réflexes.